Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

DIRECTIVE 2003/41/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 3 juin 2003

concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle

(JO L 235 du 23.9.2003, p. 10)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive (UE) 2016/2341 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016	L 354	37	23.12.2016

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dir/2003/41/2013-06-20/fra